

# Attestation d'Agrément pour dispenser les Certifications de branche APS

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
des organismes de prévention et de sécurité**

18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS  
WEB : [www.lapreventionsecurite.org](http://www.lapreventionsecurite.org)

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

**AFMS - ASSOCIATION DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA  
SÉCURITÉ**

Adresse de réalisation :  
190 RUE GEORGES BESSE  
30000 NIMES

**a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la  
CPNEFP, qui s'est réunie le 16/06/2025**

**Pour dispenser les Certifications de branche APS de la Branche prévention et  
sécurité privée :**

**Sous le Numéro d'agrément :**

**3019092501**


**Valable jusqu'au 16/06/2028**

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 17/06/2025 pour servir et valoir ce que de droit.

**Pour la Présidence,**

La CPNEFP



SOUS RESERVE d'AGREMENT référencé  
sur le site de l'ADEF [www.lapreventionsecurite.org](http://www.lapreventionsecurite.org)